



Bilan du projet de conservation volontaire des milieux naturels d'intérêt de l'île d'Orléans Un grand succès de participation et de réalisations

Québec, le 26 avril 2018 – S'échelonnant sur trois ans (2015-2018), le projet de conservation volontaire des milieux naturels d'intérêt de la MRC de L'Île-d'Orléans de l'Association forestière des deux rives (AF2R) se termine avec un bilan très positif autant sur le plan de la participation des propriétaires, de la richesse des inventaires réalisés, que de la sensibilisation effectuée.

Le projet avait pour objectif de sensibiliser les propriétaires privés et le grand public à l'importance des milieux naturels qui les entourent. Plus spécifiquement, il visait à protéger les habitats fauniques et floristiques, à préserver le paysage du fleuve Saint-Laurent et de l'île d'Orléans ainsi qu'à maintenir l'intégrité de l'écosystème du Saint-Laurent et de ses affluents. Ce projet s'adressait à tous ceux qui ont à cœur la conservation des milieux naturels de l'île d'Orléans ou qui désiraient en apprendre un peu plus sur les rôles qu'ils remplissent et sur leur importance pour le maintien de la biodiversité.

Des propriétaires privés volontaires pour la conservation!

C'est d'abord par l'élaboration d'une cartographie de base de différents secteurs de l'île d'Orléans et par une analyse du territoire qu'il a été possible d'effectuer une sélection des milieux naturels offrant le plus grand potentiel. Le recrutement des propriétaires privés en milieux agricole et forestier des secteurs ciblés s'est ensuite enclenché, bien que tout propriétaire possédant des milieux naturels (forêts, milieux humides, milieux riverains) ou tous ceux souhaitant simplement en apprendre un peu plus sur les écosystèmes étaient invités à prendre part au projet.

Ce sont donc trente-cinq (35) propriétaires participants qui ont pu bénéficier d'une caractérisation gratuite de leur milieu naturel par un minimum de trois inventaires réalisés par des spécialistes visant la flore, la faune aviaire et l'herpétofaune (amphibiens et reptiles). Au cours des étés 2015 à 2017, la majorité des participants ont été rencontrés afin de se faire présenter un portrait de leur propriété. Au même moment, ils étaient invités à signer une entente de conservation volontaire de leur milieu naturel d'intérêt. Cette entente constitue une déclaration d'intention (engagement moral) d'un propriétaire par laquelle il manifeste le souhait et l'intérêt de conserver les attraits naturels de sa propriété. Cette entente est donc basée sur la bonne volonté du propriétaire et n'affecte aucunement le droit foncier de celui-ci. À ce jour, trente (30) propriétaires ont accepté de signer une entente de conservation volontaire.

Un cahier personnalisé leur a aussi été remis ce printemps, comprenant notamment les données biologiques recueillies ainsi que des recommandations de protection, de conservation, d'aménagement ou de restauration. Ce cahier permettra aux participants d'améliorer leurs connaissances en vue de protéger l'intégrité écologique de leur milieu tout en préservant les services environnementaux et économiques qu'ils leur rendent.

Finalement, un répertoire d'outils et de documents provenant de différents organismes a été créé et rendu disponible sur la page Web du projet afin de permettre aux propriétaires d'en apprendre

davantage sur différentes thématiques comme la faune, la flore, les écosystèmes de l'île d'Orléans et plus encore!

Des milieux naturels débordant de biodiversité

Les inventaires ont été réalisés sur environ 300 hectares de milieux forestiers et plus de 10 kilomètres de littoral. Un nombre impressionnant de sites d'intérêt ont été visités, comprenant des forêts matures, des marécages, des tourbières, des marais, des cours d'eau, des friches agricoles, des milieux ouverts, etc. Divers peuplements forestiers ont également été observés comme des prucheraies, des cédrières et même des pessières noires à sphaigne!

Plus de 350 espèces floristiques ont été répertoriées, dont une vingtaine d'espèces protégées. Sur le plan faunique, un peu plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux ont été observées, dont plusieurs ayant un statut précaire. De plus, au moins cinq espèces de grenouilles, six espèces de salamandres et quatre espèces de couleuvres ont été observées. En ce qui concerne l'herpétofaune, trois espèces répertoriées sont protégées, soit la salamandre sombre du Nord, la couleuvre verte lisse et la couleuvre à collier du Nord.

Des activités de sensibilisation et d'éducation

Les participants au projet de conservation volontaire, les résidents de l'île, mais aussi toute personne intéressée à en apprendre davantage sur la biodiversité des milieux naturels et sur les habitats fauniques et floristiques de l'île, ont été conviés à participer à neuf activités de découverte proposées par l'AF2R au cours des trois années du projet. Ces sorties guidées sur le terrain offraient une rare opportunité de découvrir divers milieux naturels et plusieurs espèces fauniques et floristiques d'intérêt en compagnie d'experts.

Des soirées-conférences abordant des thématiques environnementales diverses ont également été organisées. À titre d'exemple, l'une de ces soirées portait sur les oiseaux champêtres, principalement sur les raisons expliquant le déclin de leur population, sur les espèces présentes à l'île, ainsi que sur les mesures pouvant être mises en place afin de réduire l'impact de nos pratiques sur ces espèces.

Dans le cadre du volet de sensibilisation de ce projet, un peu plus de 200 personnes ont assisté soit aux activités de découverte ou aux soirées-conférences.

Une prochaine phase à venir

L'AF2R compte poursuivre ses activités avec une deuxième phase (2019-2022) au projet de conservation volontaire à l'île d'Orléans. En effet, de nouveaux propriétaires possédant des milieux naturels d'intérêt pour la conservation seront invités à participer au projet et les participants verront leur milieu naturel caractérisé. D'autre part, les besoins en restauration et aménagement de milieux naturels et d'habitats fauniques des propriétés visitées lors de la première phase (2015-2018) seront précisés, l'intérêt des participants validé, les plans et devis produits et leur mise en œuvre sur le terrain concrétisée. Finalement, de nouvelles activités de sensibilisation et d'éducation seront également au programme de cette nouvelle phase!

- 30 -

Source et information :

Marie-Pier Croteau, Comm. publique, DESS rel. publiques
Responsable communication et événements
Association forestière des deux rives (AF2R)

Tél. : 418 522-0006 p. 3024 | @ : communication@af2r.org | Site Web : www.af2r.org



Canada  Québec 

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Notons aussi la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec et de son partenaire Habitat faunique Canada, ainsi que l'appui de plusieurs intervenants de la région.



- Agence des forêts privées de Québec 03
- Amphibia-Nature
- Association de la relève agricole de la Capitale-Nationale-Côte-Nord
- Bureau d'écologie appliquée
- Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale
- FloraQuebeca
- Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- MRC de L'Île d'Orléans
- Sébastien de la Durantaye, ornithologue amateur